COUNCIL OF EUROPE — CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Strasbourg, le 27 mars 1997
s:/nm97/pv/fanpv3.97

confidentiel
AS/NM (1997) PV 3

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS EUROPÉENS NON MEMBRES

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

de la réunion tenue à Tbilissi et Soukhoumi du 22 au 26 mars 1997

Présents:

MM.	SEITLINGER, Président	France
	SOLE TURA, Vice-Président	Espagne
Mme	SEVERINSEN, Vice-Présidente	Danemark
MM.	ATKINSON	Royaume-Uni
	COLUMBERG (pour M. Ruffy)	Suisse
	DINÇER	Turquie
Mme	DURRIEU (pour M. de Lipkowski)	France
M.	GLOTOV	Russie
Mme	KAUTTO	Finlande
MM.	KHUNOV (pour M. Marmazov)	Ukraine
	KANDARE	Croatie
Mme	GATTERER (pour M. Scheibner)	Autriche
M.	OLRICH	Islande
Mme	SQUARCIALUPI	Italie

Invités spéciaux:

Arménie: M. IGUITIAN, Mme SAROUKHANIAN

Géorgie: Mme GOGOBERIDZE, M. CHITAIA, M. KHUKHANAISHVILI, M. SAAKASHVILI, Mme SARISHVILI-SHANTURIA

M. Seitlinger, Président, ouvre la réunion le 23 mars 1997 à Tbilissi en souhaitant la bienvenue aux participants et en remerciant le Parlement géorgien de son hospitalité. La réunion "interne" de la commission aura lieu à Tbilissi le 24 mars 1997 à 18 h 00. En attendant, la commission est appelée à avoir un certain nombre d'échanges de vues sur la situation en Géorgie.

1. ORDRE DU JOUR <AS/NM (1997) OJ 3 rév.>

Le projet d'ordre du jour est adopté.

2. PROCES-VERBAL <AS/NM (1997) PV 1>

Le projet de procès-verbal des réunions tenues les 26 et 27 janvier 1997 à Strasbourg est adopté.

3. ÉCHANGE DE VUES AVEC M. FASSIER, AMBASSADEUR DE FRANCE EN GÉORGIE

M. Fassier, Ambassadeur de France en Géorgie, doyen du corps diplomatique et Président du "Groupe des Amis de la Géorgie", souhaite la bienvenue aux participants. La Géorgie a fait des progrès considérables sur la voie de l'Etat de droit: adoption d'une nouvelle constitution, tenue d'élections législatives et présidentielles libres, mise en place d'une Cour constitutionnelle, rétablissement de l'ordre public, lutte contre la corruption. Un moratoire sur la peine de mort a été décidé, la réforme du code pénal est en cours. La situation économique se stabilise et les investissements étrangers sont en augmentation.

En revanche, deux conflits - l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie - ont entraîné de lourdes difficultés pour le pays. Si des Géorgiens de souche habitent toujours en Ossétie du Sud, ce n'est pas le cas en Abkhazie. On ne peut pas imaginer un maintien prolongé du statu quo. Actuellement, il y a une coïncidence d'intérêts politiques et économiques chez les principales parties au conflit pour dégager une solution politique du conflit. A cet égard, un Sommet des chefs d'Etat de la CEI se tiendra à Moscou le 28 mars 1997. C'est pourquoi on assiste aujourd'hui à une radicalisation des positions. M. Ardzinba a fait savoir qu'il est disposé à recevoir la commission, mais sans les députés géorgiens qu'il recevra à un stade ultérieur.

M. Liviu Bota, chef de la Mission de l'ONU, déclare que les moyens de l'ONU sont à la disposition de la commission pour assurer le transport à Soukhoumi.

Le Président rappelle que la commission avait décidé de se rendre en Abkhazie avec tous ses membres, y compris les invités spéciaux géorgiens.

Mme Gogoberidze, Président de la délégation géorgienne, déclare que la délégation géorgienne ne peut accepter la distinction ethnique entre membres de la commission. Sa délégation est prête à inviter M. Ardzinba à Tbilissi.

M. Saakashvili considère que les questions de sécurité ne constituent qu'un prétexte de la part des autorités abkhazes. De plus, la commission n'a jamais accepté de se diviser pour visiter un Etat ou une partie sécessionniste d'un Etat membre ou invité spécial.

M. Columberg comprend le point de vue de la délégation géorgienne. Toutefois, il faut utiliser toutes les possibilités pour tenir compte des points de vue des différentes parties au conflit.

M. Atkinson estime, lui aussi, qu'il faut se rendre à Soukhoumi, si possible en compagnie de la délégation géorgienne.

M. Olrich estime qu'il s'agit d'une mission d'information et souhaite que la commission se rende à Soukhoumi, dans la mesure du possible avec la délégation géorgienne.

M. Khunov propose une rencontre à la frontière entre la Géorgie et l'Abkhazie comme solution alternative.

M. Glotov est convaincu que la visite en Abkhazie doit avoir lieu. La commission a déjà entendu le point de vue géorgien à plusieurs reprises, il est temps qu'elle prenne connaissance de celui des autorités abkhazes sous une forme ou une autre. Il est temps de faire des progrès sur la voie du règlement pacifique du conflit.

M. Sole Tura est favorable lui aussi au déplacement en Abkhazie. Mais il faudrait que la délégation géorgienne puisse participer à cette visite. Cette visite doit se faire dans le cadre de la réunion de la commission en Géorgie.

Mmes Severinsen et Durrieu partagent ce point de vue.

Mme Squarcialupi considère que, sans la délégation géorgienne, la commission ne serait pas complète et une visite à Soukhoumi dans ces conditions constituerait une rupture avec les traditions de la commission.

Le Président prend note que la commission est favorable au déplacement à Soukhoumi où elle exprimera à M. Ardzinba des protestations à la suite du refus de ce dernier de recevoir la commission complète.

Mme Gogoberidze regrette que la commission ait été obligée d'accepter les conditions de M. Ardzinba.

Après des interventions de Mme Durrieu, Mme Severinsen et du Président, la commission décide de se rendre à Soukhoumi.

4. RENCONTRES À SOUKHOUMI (ABKHAZIE)

La commission se rend en Abkhazie le 23 mars à bord d'un avion de l'ONUMIG (Mission des Nations Unies en Géorgie) en compagnie de M. Fassier, Ambassadeur de France, et M. Bota, Chef de l'ONUMIG.

a) Rencontre avec des représentants du "Parlement" abkhaze

M. Ratchéevitch, Président du "Parlement" abkhaze, souhaite la bienvenue à la commission.

M. Seitlinger remercie le Parlement abkhaze de son hospitalité. Après avoir présenté le Conseil de l'Europe et les missions de sécurité démocratique qui lui sont confiées, il déclare qu'il s'agit de la première visite de la commission en Géorgie et qu'elle souhaitait être accompagnée de la délégation d'invités spéciaux géorgiens, mais cela n'a pas été accepté par les autorités abkhazes.

En réponse à une question de M. Atkinson, M. Ratchéevitch déclare que les négociations entre la Géorgie et l'Abkhazie ont commencé en 1993. Un certain nombre de traités ont déjà été signés sur le retour des réfugiés et le cessez-le-feu, et de leur respect dépendra la solution politique du conflit.

La difficulté consiste à mettre en place une structure étatique satisfaisante pour Tbilissi et Soukhoumi. L'Abkhazie demande un statut non pas de simple autonomie, mais de relation sur un pied d'égalité, comme cela avait été le cas au début du siècle. A partir de 1992, la Géorgie a cherché à imposer son modèle de structure étatique, puis elle a envoyé l'armée en Abkhazie. La guerre a duré jusqu'en septembre 1993 et a provoqué de lourdes pertes.

L'accord quadripartite du 4 avril 1994 prévoit le retour des réfugiés étape par étape. Il n'est pas possible de faire revenir tous les réfugiés géorgiens en une seule fois. Les autorités abkhazes ne sont pas opposées au retour des réfugiés, mais les décisions politiques doivent intervenir avant. La nouvelle constitution de 1994 fait de l'Abkhazie un Etat indépendant et souverain.

A Mme Squarcialupi, le Président répond que la situation désastreuse de l'Abkhazie est la conséquence de la guerre et du blocus économique, politique et social dont elle est victime. L'Abkhazie se trouve complètement isolée sur le plan de la liberté de circulation des biens et des personnes. Même l'aide humanitaire ne parvient plus dans le pays. Le Sommet de la CEI, qui se tiendra le 28 mars 1997 à Moscou, permettra peut-être de dégager une solution.

En réponse à une question de M. Sole Tura, un député du Parlement abkhaze répond que les malheurs de l'Abkhazie ont commencé au 19ème siècle avec l'annexion par la Russie. Après 1931, on a assisté à d'importants flux de population, à une géorgianisation croissante de l'Abkhazie. Au 19ème siècle, il n'y avait pratiquement aucun Géorgien en Abkhazie. Actuellement, ils sont au nombre de 100.000, soit 30% de la population.

Mme Squarcialupi met en doute la volonté des Abkhazes de voir retourner les réfugiés géorgiens, étant donné qu'ils n'acceptent même pas de recevoir deux députés géorgiens membres de la commission.

Un député abkhaze se demande si les Abkhazes vivant à l'étranger, en particulier en Turquie, ne devraient pas rentrer au pays. Ceci faciliterait peut-être un rééquilibrage démographique de l'Abkhazie. Il y a eu beaucoup de réfugiés et de personnes déplacées en raison du chauvinisme géorgien qui a provoqué la guerre et le départ non seulement des Géorgiens, mais aussi des Russes, des Arméniens et bien d'autres.

M. Olrich rappelle que c'est par le dialogue et non pas par la confrontation basée sur les droits historiques de chacun qu'on peut progresser sur la voie de la paix.

Pour le Président du Parlement abkhaze, la guerre n'est pas terminée et le temps de l'amitié n'est pas encore arrivé.

M. Seitlinger rappelle que toutes les parties au conflit souffrent de ses conséquences. Le rôle de la CEI sera primordial pour rétablir le dialogue. Il importe que les liens entre l'Abkhazie et le Conseil de l'Europe se renforcent. Pour ce faire, il faut regarder vers l'avenir et faire preuve d'ouverture d'esprit et de respect du prochain.

b) Réunion avec M. V. Ardzinba, "Président" de l'Abkhazie

M. Ardzinba souhaite la bienvenue à la commission.

L'agression de la Géorgie et les atteintes aux droits de l'homme sont le résultat du nationalisme géorgien. La Géorgie a mené une politique impérialiste à l'égard de l'Abkhazie. L'expansionnisme de la Russie, puis celui de la Géorgie ont fait de l'Abkhazie une victime de l'histoire, d'abord dans le cadre de l'URSS, puis après son éclatement. A ce-moment-là, la Géorgie a exprimé ses prétentions territoriales sur l'Abkhazie par la force.

Aucune organisation internationale n'a condamné la Géorgie pour avoir voulu commettre un génocide sur un peuple voisin. En revanche, les Abkhazes ont été traités de séparatistes. Le Conseil de Sécurité de l'ONU a déjà adopté 12 résolutions condamnant l'Abkhazie, sans que ses représentants aient été entendus.

A présent, les Géorgiens sont disposés à accorder la plus haute autonomie à l'Abkhazie, mais celle-ci réclame la souveraineté. Ce qu'il faut, c'est respecter les accords conclus, notamment l'accord quadripartite du 4 avril 1994 sur le retour des réfugiés.

L'Abkhazie souffre également du blocus qui lui est imposé par les Etats de la CEI, notamment la Russie. En fait, la Russie impose le blocus afin de forcer l'Abkhazie à revenir dans le giron de la Géorgie, faute de quoi d'autres peuples, notamment les Tchétchènes, pourraient s'inspirer de cet exemple. C'est la politique de la Géorgie qui constitue l'obstacle le plus important au retour des réfugiés. L'équilibre institutionnel préconisé par l'Abkhazie n'est pas accepté par le nationalisme géorgien.

La veille, il a eu un entretien téléphonique avec le Président Chevardnadze qui lui a parlé de la mise en place d'une commission paritaire, mais en même temps il entend présenter au prochain Sommet de la CEI des propositions visant au renforcement du blocus imposé à l'Abkhazie et à l'élargissement du mandat de la force d'interposition, ce qui n'est pas acceptable pour les Abkhazes.

La nouvelle structure étatique ne pourra pour les Abkhazes que prendre la forme d'une Union fédérative. Et il appartient aux organisations internationales de défendre en priorité les "petits" peuples.

M. Seitlinger remercie le Président Ardzinba de son hospitalité. En règle générale, la commission effectue ses déplacements dans les Etats membres avec tous ses participants, ce qui n'est pas le cas en Abkhazie, où la venue des invités spéciaux géorgiens n'a pas été autorisée. Le Président a promis de recevoir ces parlementaires dans les semaines à venir. Peut-il s'y engager solennellement?

M. Ardzinba considère qu'une rencontre avec les parlementaires géorgiens en question peut être organisée pour le mois d'avril au niveau approprié.

En réponse à une question de M. Atkinson, M. Ardzinba considère que pour l'Abkhazie, les seules formules valables sont soit l'indépendance, soit une union avec la Géorgie sur une base égalitaire.

Répondant à M. Sole Tura, M. Ardzinba déclare qu'il respecte la position de la commission en ce qui concerne les délégués géorgiens; mais il faut aussi comprendre la sienne, dans la mesure où on peut considérer que les deux pays sont encore en état de guerre.

En réponse à une question de M. Glotov, M. Ardzinba considère que la reprise économique de l'Abkhazie est fortement freinée par le blocus russe. Quant à la force russe d'interposition, elle agit de manière satisfaisante aux yeux des autorités abkhazes, à condition que l'on s'en tienne au mandat qui lui a été confié.

5. REUNION "INTERNE" DE LA COMMISSION (24 mars 1997 à 18 h 00)

M. Seitlinger, Président, ouvre la réunion de la commission en souhaitant la bienvenue aux participants et en réitérant ses remerciements au Parlement géorgien.

a. RAPPORT SUR LES CONFLITS EN TRANSCAUCASIE

<AS/NM (1997) 9>

Le Président indique que le présentation de ce rapport en Assemblée est prévue pour le mardi 22 avril. Un avant-projet de rapport figure dans les dossiers. Les membres pourront effectuer un premier examen au cours de la présente réunion et procéder à l'adoption d'un projet de résolution à la réunion prévue pour le 7 avril 1997 à Paris.

Sur proposition de M. Atkinson, la commission désigne M. Seitlinger comme rapporteur. Celui-ci encourage les rapporteurs sur les demandes d'adhésion des trois pays de Transcaucasie au Conseil de l'Europe à intervenir activement dans ce débat.

M. Atkinson présente le document <AS/NM 1997) 10> qu'il a rédigé sur la question "Un plan de paix pour la Transcaucasie". Celui-ci sera surtout examiné par la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie au sein de laquelle il est rapporteur pour avis sur les conflits en Transcaucasie. Ce plan vise notamment à mettre en place une Communauté des Etats Transcaucasiens.

Il propose un nouveau paragraphe 10 à l'avant-projet de résolution, intitulé comme suit: "Elle attire l'attention des trois gouvernements sur l'annexe 2 du rapport: Plan de paix pour la Transcaucasie".

M. Saakhashvili estime que le paragraphe 1 du Plan de paix de M. Atkinson devrait être supprimé.

M. Atkinson marque son accord.

M. Iguitian estime que le projet de résolution ne devrait pas porter à la fois sur le conflit du Haut-Karabakh et celui de l'Abkhazie, car ces deux conflits sont de nature différente et concernent des parties différentes. De plus, le contexte démographique et son

évolution dans les deux régions ne sont pas les mêmes. Par ailleurs, en Abkhazie interviennent des forces d'interposition et l'ONU est présente, ce qui n'est pas le cas au Haut-Karabakh.

C'est pourquoi il faudrait présenter deux projets de résolution distincts. S'agissant du Haut-Karabakh, ses dirigeants devraient également être entendus, comme l'ont été ceux de l'Abkhazie.

Le Président signale qu'au paragraphe 5, il est bien noté que la nature de ces conflits est différente, mais il faudra s'efforcer de séparer davantage les deux questions.

Mme Durrieu soutient les orientations des propositions de M. Atkinson, En effet, il faut s'efforcer de fédérer plutôt que de diviser en encourageant excessivement les mouvements sécessionnistes.

M. Glotov se réfère aux propositions faites pour le Sommet de la CEI du 28 mars prochain, et se déclare préoccupé par celles concernant le règlement du conflit abkhaze. Il serait utile par ailleurs qu'une délégation de l'Assemblée puisse se rendre au Haut-Karabakh.

M. Olrich considère que la solution des deux conflits passe par l'assistance économique et la levée des blocus. La contribution de M. Atkinson mérite d'être soutenue. Par ailleurs, il est toujours utile de tenir compte des souhaits des minorités.

Mme Gogoberidze estime que l'assistance humanitaire joue un rôle essentiel, notamment pour les 250.000 réfugiés géorgiens d'Abkhazie, en attendant leur retour. Ce n'est qu'ainsi que pourra être améliorée la situation des droits de l'homme dans le cadre, à terme, d'une communauté plus large, telle qu'elle est préconisée par M. Atkinson.

M. Chitaia déclare que la question du blocus ne figure pas dans les propositions géorgiennes pour le prochain Sommet de la CEI. Il s'agit avant tout de faire transiter l'aide alimentaire par Tbilissi. Quant au mandat de la force d'interposition en Abkhazie, il concerne en premier lieu le retour des réfugiés.

M. Saakashvili indique que le passage de l'aide alimentaire par Tbilissi permettrait de faire obstacle au trafic d'armes à la frontière russo-abkhaze. De plus, cette aide devrait avant tout profiter aux réfugiés géorgiens.

Le Président rappelle que la commission s'est rendue en Abkhazie les 23 et 24 mars. Au nom de la commission, il remercie M. Fassier, Ambassadeur de France, et M. Bota, chef de la Mission de l'ONU, de leurs efforts pour réaliser ce difficile déplacement. A la suite du refus du "Président" de l'Abkhazie, M. Ardzinba, de recevoir la commission au complet, c'est-à-dire avec ses invités spéciaux Géorgiens, la commission a insisté pour qu'il rencontre ces derniers dans les semaines à venir, en présence d'un membre de la commission. M. Ardzinba a marqué son accord de principe avec cette visite. Malgré l'absence des invités spéciaux de Géorgie, cette visite peut être considérée comme instructive. La commission a eu des entretiens avec le "Parlement" et le "Président" d'Abkhazie. Elle a pu se rendre compte en particulier de l'état désastreux de l'Abkhazie, notamment sur le plan économique, et du climat d'hostilité vis-à-vis de la Géorgie. Elle a néanmoins constaté que les autorités abkhazes se rendent compte qu'une indépendance totale n'est pas réalisable et qu'elles s'orientent vers des négociations en vue de la création

d'une Union fédérale avec la Géorgie sur un pied d'égalité. Le Sommet de la CEI qui doit se tenir à Moscou à la fin du mois de mars pourrait être déterminant à cet égard.

b. DEMANDES D'ADHESION

i) Arménie <AS/Pol (1996) 29 et AS/NM (1996) 15>
(Rapporteur pour avis: Mme Gelderblom-Lankhout)

Le Président rappelle que les "éminents juristes" se sont rendus en Arménie du 4 au 8 février 1997.

ii) Azerbaïdjan <AS/NM (1996) 12>
(Rapporteur pour avis: M. Sole Tura)

Le Président signale que les "éminents juristes" se rendront dans le pays au début du mois de mai 1997.

M. Sole Tura considère qu'il importe d'adopter un rythme similaire dans l'examen des demandes d'adhésion des trois Etats de Transcaucasie.

M. Atkinson estime, pour sa part, que chaque demande d'adhésion doit être examinée selon ses propres mérites.

M. Saakashvili marque son accord.

M. Iguitian estime que, si l'on s'oriente vers une adhésion simultanée, chaque pays risque de souffrir du retard d'un autre dans ses progrès démocratiques.

iii) Bosnie-Herzégovine
(Rapporteur pour avis: Mme Durrieu)

Mme Durrieu, qui s'est rendue à deux reprises dans le pays, considère que le maintien de la force de paix des Nations Unies est essentiel. Quant aux élections locales, elles sont prévues à présent pour septembre 1997.

S'agissant des incidents sérieux constatés notamment à Mostar, ils mettent en péril la consolidation du processus de paix. Au moins, on assiste à certains progrès dans la reconstruction, ce qui n'est pas le cas en Abkhazie.

iv) Géorgie <AS/NM (1996) 10 rév.>
(Rapporteur pour avis: Mme Squarcialupi)

Le Président signale que les "éminents juristes" se rendront dans le pays à la mi-juin 1997.

Mme Gogoberidze s'étonne qu'il y ait un tel décalage entre les visites des"éminents juristes" dans les différents Etats de Transcaucasie.

c. RESPECT DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

<Directive n° 508 (1995)>

Le Président rappelle que cette procédure sera modifiée à partir du 25 avril 1997. En effet, par sa Résolution 1115 adoptée le 29 janvier 1997, l'Assemblée a décidé de créer une nouvelle "commission de suivi". Le même jour prendra fin le mandat de la commission des relations avec les pays européens non membres. L'examen des demandes d'adhésion des derniers Etats candidats sera effectué par une sous-commission de la commission des questions politiques présidée par M. Atkinson.

- Albanie
(Rapporteur pour avis: M. Ruffy)

M. Columberg considère qu'au mois de janvier encore, il était pratiquement impossible de prévoir l'éclatement des structures étatiques du pays. Il appartient à présent aux institutions internationales d'assister le pays, comme l'a souligné la Commission Permanente de l'Assemblée le 19 mars dernier.

d. COMMUNAUTÉ AROUMAINE
(Rapporteur pour avis: M. Gabrielescu) <Doc. 7728>

Le Président signale que le rapport de la commission de la culture et de l'éducation sera présenté au cours de la partie de session de l'Assemblée du 21 au 25 avril 1997.

En l'absence de M. Gabrielescu, la commission décide de reprendre la question au cours de sa prochaine réunion.

e. LA COMMUNAUTÉ D'ETATS INDÉPENDANTS ET SON ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE <Doc. 7345>
(Rapporteur pour avis: Mme Poptodorova)

M. Atkinson, rapporteur de la commission des questions politiques, informe la commission que son rapport sera présenté à l'Assemblée après la partie de session d'avril 1997.

En l'absence Mme Poptodorova, rapporteur pour avis, la commission décide de reporter ce point à sa prochaine réunion.

6. RENCONTRES AVEC LES AUTORITÉS À TBILISSI

a) Réunion avec M. I. Menagarichvili, ministre des Affaires Etrangères de Géorgie

Après avoir visité l'hôpital municipal de Tbilissi dans lequel se trouvent plusieurs centaines de réfugiés géorgiens d'Abkhazie, la commission tient une réunion avec le ministre des Affaires Etrangères de Géorgie.

M. Menagarichvili souhaite la bienvenue à la commission. Aujourd'hui la Géorgie entretient de bonnes relations avec ses voisins et s'efforce de promouvoir la paix en Transcaucasie, région sensible qui se situe entre la Russie et un pays appartenant à l'OTAN. Les relations avec les autres pays de la CEI constituent une priorité importante de la politique étrangère de la Géorgie, ainsi que l'intégration dans les institutions européennes, notamment le Conseil de l'Europe. Bien entendu, les conflits en Transcaucasie constituent un obstacle important au développement de la région. Le principe de l'intégrité territoriale doit rester la base de toute négociation en vue du

règlement pacifique de ces conflits, notamment en ce qui concerne l'Abkhazie. Le gouvernement géorgien souhaite poursuivre la libéralisation de l'économie et apporter sa contribution à la démocratisation des pays de Transcaucasie.

Le Président rappelle que la Géorgie a obtenu le statut d'invité spécial le 28 mai 1996 et a demandé son adhésion au Conseil de l'Europe le 14 juillet 1996. Les "éminents juristes" du Conseil de l'Europe se rendront en Géorgie à la mi-juin 1997. A présent, la situation politique et économique du pays retrouve sa stabilité. S'agissant de la CEI, quelle sera la position de la Géorgie au Sommet qui se tiendra prochainement à Moscou?

M. Menagarichvili fait observer que l'objectif du gouvernement géorgien est d'obtenir le retour progressif des réfugiés géorgiens en Abkhazie. Le dialogue avec les autorités abkhazes doit reposer sur le principe de l'intégrité territoriale de la Géorgie et permettre l'élaboration d'un nouveau statut de l'Abkhazie. Au prochain sommet de la CEI, la Géorgie ne cherchera pas à renforcer le blocus de l'Abkhazie, elle demandera seulement que l'aide alimentaire transite par Tbilissi.

S'agissant du mandat des forces d'interposition de la CEI, elles sont chargées d'assurer la sécurité des réfugiés retournant en Abkhazie; la Géorgie souhaite que ce mandat soit renforcé pour lutter contre le terrorisme et les forces visant à déstabiliser la région.

En réponse à une question de M. Atkinson, M. Menagarichvili déclare que l'Abkhazie ne pourra retrouver paix et stabilité que grâce au dialogue et à la coopération avec Tbilissi et ce dialogue ne pourra être basé que sur le retour de toutes les personnes chassées de la région. S'agissant de la Russie, il faut la remercier pour les efforts qu'elle déploie pour fournir le personnel des forces d'interposition. Elle doit toutefois chercher à accélérer la solution du conflit abkhaze car elle-même souffre du blocus imposé à l'Abkhazie.

En réponse à des questions de Mme Durrieu, M. Sole Tura, Mme Squarcialupi, M. Iguitian et M. Glotov, M. Menagarichvili considère que le retour des réfugiés doit accompagner et non suivre le processus de négociation en vue du règlement du conflit abkhaze. L'assistance économique doit contribuer à la réalisation de cet objectif. Pour ce qui est du statut de l'Abkhazie, il doit se situer dans le cadre d'une fédération avec la Géorgie, dans le respect du principe de l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Il a eu personnellement des entretiens avec M. Ardzinba en vue de développer les relations dans tous les domaines, notamment dans ceux de l'économie et de l'énergie. S'agissant de l'OTAN et de son élargissement, la Géorgie partage sa frontière méridionale avec un pays de l'OTAN, la Turquie. Elle participe au Pacte de stabilité pour la paix. Il est important que la Fédération de Russie participe à la sécurité du continent.

b) Réunion avec M. E. Chevardnadze, Président de la Géorgie

M. Chevardnadze souhaite la bienvenue à la commission.

M. Seitlinger déclare que la commission s'est rendue la veille en Abkhazie, tout en regrettant que la délégation d'invités géorgiens n'ait pas pu participer à ce déplacement. La commission a d'ailleurs protesté auprès de M. Ardzinba contre cette attitude discriminatoire. Celui-ci s'est déclaré disposé à recevoir la délégation géorgienne dans les

semaines à venir; la commission a insisté pour qu'un de ses membres participe à cette rencontre. La commission a également rencontré le "Parlement" abkhaze lors de sa visite à Soukhoumi. Elle a pu y noter le climat de tension et de méfiance vis-à-vis de la Géorgie qui règne parmi les dirigeants abkhazes, notamment en ce qui concerne les initiatives que pourrait prendre la Géorgie au cours du prochain Sommet de la CEI à Moscou. S'agissant de la demande d'adhésion de la Géorgie au Conseil de l'Europe, la procédure est en cours au sein de l'Assemblée Parlementaire. La visite des "éminents juristes" en Géorgie est prévue pour le mois de juin. Il faut d'ores et déjà se féliciter du moratoire sur la peine de mort décidé par le Président Chevardnadze en décembre dernier.

M. Chevardnadze informe la commission que son objectif premier est de faire de la Géorgie un Etat démocratique, malgré les difficultés qu'elle a éprouvées depuis son indépendance. Il s'agit notamment de la guerre civile et de la dégradation de l'économie qui s'en est suivie. Personnellement, il a refusé l'option de l'autoritarisme. La communauté internationale l'a fortement soutenu dans sa politique de démocratisation. Ce processus est à présent irréversible; la nouvelle constitution adoptée en 1995, les réformes économiques et la nouvelle législation en sont les garants. La privatisation des entreprises est bien engagée et la distribution des terres est achevée. Le PIB a augmenté de 12% en 1996 et l'inflation a été ramenée à un taux annuel de 10%. Il s'agit à présent d'élaborer une nouvelle législation de protection sociale. Quant aux élections municipales, elles se tiendront en automne prochain.

Tous ces progrès ont pu être réalisés grâce au soutien des organisations internationales. Pour ce qui est du conflit abkhaze, il faut se montrer optimiste et profiter de toutes les possibilités de négociation. Il faut espérer que l'adhésion de la Géorgie au Conseil de l'Europe contribuera à ce processus.

En juin 1996, lors de la rencontre de Kislovodsk, un accord a été conclu entre les Présidents de la Russie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie en vue du règlement des conflits en Transcaucasie. Il importe avant tout de rétablir un climat de confiance et des relations de bon voisinage dans la région. Celles-ci pourraient être facilitées par une adhésion des trois pays de Transcaucasie au Conseil de l'Europe. Les autorités géorgiennes sont prêtes à recevoir les "éminents juristes" du Conseil de l'Europe dès que possible. Le moratoire sur la peine de mort est en vigueur depuis deux ans et on n'a assisté à aucune augmentation de la criminalité en Géorgie.

Pour ce qui est de l'Ossétie du Sud, le climat de confiance se restaure progressivement grâce à l'OSCE. Quant au conflit abkhaze, il faut compter sur le dialogue bilatéral, la médiation de la Russie et le concours de l'ONU et du "Groupe des Amis de la Géorgie". L'aide économique aux régions ayant souffert de la guerre revêt également une grande importante. De toute manière, seule une solution pacifique au conflit abkhaze lui paraît acceptable.

En réponse à une question de M. Columberg, Le Président Chevardnadze déclare que le rôle joué par l'Ambassadeur Brunner, qui représente l'ONU, a été et reste très positif.

Répondant à M. Atkinson, M. Chevardnadze se déclare disponible pour des entretiens avec les organisations de défense des droits de l'homme, notamment la Fédération Internationale d'Helsinki et Amnesty International.

En réponse à une question de M. Sole Tura, M. Chevardnadze indique qu'il attend du prochain Sommet de la CEI qu'il élargisse le mandat des forces d'interposition disposées le long de la rivière Ingouri et qu'il confirme la Déclaration du Sommet de Lisbonne de l'OSCE. Sans élargissement de leur mandat, ces forces d'interposition ne présentent guère d'intérêt.

En réponse à une question de M. Glotov, M. Chevardnadze considère que l'isolation de l'Abkhazie n'est pas totale, sa frontière avec la Géorgie étant ouverte; sa frontière avec la Russie devrait en revanche être fermée. S'agissant de la frontière entre la Géorgie et la Tchétchénie, il conviendra d'en discuter avec la Russie.

En réponse à une question de M. Olrich, le Président Chevardnadze estime que le régime séparatiste abkhaze a commis un crime contre l'humanité. Il a été largement soutenu par des mercenaires qui ont aidé les Abkhazes, qui représentaient 17% de la population d'Abkhazie, à chasser les Géorgiens de la région. On ne peut guère s'attendre à ce que ce même régime permette le retour des réfugiés après le nettoyage ethnique auquel il a procédé. Tout ce que le gouvernement géorgien souhaite, c'est le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers.

S'agissant des investissements étrangers, il est vrai que leur niveau reste faible, mais la Géorgie apprécie l'aide de la BERD et de la Banque Mondiale surtout en matière d'énergie et de communications.

Répondant à une question de Mme Durrieu, M. Chevardnadze considère que l'aide économique internationale devrait s'appliquer avant tout aux voies de communication en Transcaucasie qui constitue une voie de passage entre l'Europe et l'Asie. Un autre projet d'importance a trait au transport du pétrole de la mer Caspienne vers la mer Noire à travers le territoire géorgien.

Le secteur énergétique est un autre domaine dans lequel la Géorgie souhaite obtenir des investissements étrangers, notamment pour développer son potentiel hydroélectrique.

Au nom de la commission, M. Seitlinger remercie le Président Chevardnadze de cet échange de vues.

c) *Réunion avec les partis politiques représentés au Parlement*

M. Baramidze, Président du groupe parlementaire de l'Union des citoyens de Géorgie, souhaite la bienvenue à la commission. A ses yeux, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie constituent les principaux problèmes du pays pour le moment. Son parti considère que le règlement de la question de l'Ossétie du Sud progresse, contrairement à celui de l'Abkhazie. En effet, les réfugiés géorgiens ne peuvent toujours pas rentrer dans leurs foyers en Abkhazie. Malgré les forces d'interposition, les incidents sont quotidiens. Le régime du Président Ardzinba est illégal et son orientation séparatiste est inacceptable pour les autorités géorgiennes. Ses méthodes relèvent du génocide.

Son parti est favorable à l'accélération des réformes économiques et des échanges et investissements internationaux. Il s'efforce également d'approfondir les réformes démocratiques et de promouvoir l'adhésion de la Géorgie au Conseil de l'Europe.

S'agissant des forces d'interposition russes sur le fleuve Ingouri, elles ne remplissent pas leur mandat qui consiste à faciliter le retour des réfugiés. Un traité d'amitié et de coopération avec la Russie est en préparation et ce n'est qu'après sa ratification que l'on pourra discuter de l'avenir des bases militaires russes en Géorgie.

En réponse à une question de Mme Squarcialupi, M. Baramidze considère que les questions de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, bien qu'étant de nature différente, ont des origines similaires et leur règlement exige la solution de problèmes communs, notamment en ce qui concerne le rôle joué par la Russie.

En réponse à une question de M. Atkinson, M. Baramidze déclare que le retour des réfugiés géorgiens en Abkhazie doit être accompagné de l'octroi d'une large autonomie culturelle et économique à l'Abkhazie. Il importe également de donner de très sérieuses garanties à la minorité abkhaze dans le cadre de la Géorgie. Le statu quo est inacceptable et le règlement du conflit doit passer par le dialogue et la négociation.

M. Giorgadze, Président du groupe parlementaire du Parti populaire (national-démocrate), informe la commission que son parti est minoritaire au Parlement. A ses yeux, il n'y a pas de conflit ethnique en Géorgie, les problèmes de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie ont été artificiellement créés par la Russie. Les forces d'interposition qui sont actuellement composées de Russes devraient devenir internationales. Son parti se déclare également opposé à l'implantation de bases militaires russes sur le territoire géorgien. Par ailleurs, les responsables politiques russes ont une tendance marquée pour l'ingérence dans les affaires intérieures de la Géorgie.

Un autre problème auquel est confrontée la Géorgie c'est le fait que les dirigeants du pays sont ceux qui étaient au pouvoir sous le régime communiste et que leur mentalité n'a guère changé.

M. Glotov déplore que les deux principaux partis politiques géorgiens se caractérisent surtout par leurs tendances anti-russes. Il ne faut pas oublier que c'est la Russie qui fournit l'énorme majorité des forces d'interposition stationnées en Géorgie.

M. Giorgadze rappelle que la Russie a fourni de nombreuses armes et des mercenaires aux séparatistes ossètes et abkhazes. Ce qu'il faut à présent, c'est développer de nouvelles relations de bon voisinage entre la Russie et la Géorgie.

M. Baramidze marque son accord et fait observer que son parti est également favorable à la stabilisation des relations avec la Russie, ce qui permettrait de dégager ensemble des solutions en vue du règlement des conflits ossète et abkhaze. Ces conflits doivent être réglés de manière pacifique sur la base de garanties de sécurité internationales. A ses yeux, les bases russes implantées en Géorgie présentent un grand danger à la fois pour la Géorgie et pour la Russie car par elles transitent des déplacements incontrôlés.

M. Dinçer déclare que la Turquie partage avec la Géorgie une frontière de quelque 200 km. Tous les pays de la région ont besoin d'un dialogue constructif avec la Russie.

Le Président remercie MM. Giorgadze et Baramidze de leurs interventions.

d) *Echange de vues avec des représentants des minorités arménienne et azérie*

Le représentant de la minorité arménienne indique que la minorité arménienne est la plus nombreuse en Géorgie, elle compte quelque 500.000 personnes. Près de 200 écoles arméniennes fonctionnent en Géorgie, la minorité dispose de ses organes de presse, de sa radio et de son théâtre. La communauté arménienne est très active dans la vie politique de Géorgie et dispose de quatre députés au Parlement.

Le représentant de la minorité azérie indique que sa minorité dispose elle aussi de quatre députés au Parlement, d'écoles, d'une radio, d'un centre culturel et d'un musée à Tbilissi. Les membres de la minorité azérie ont de bonnes conditions de vie en Géorgie.

En réponse à une question de M. Sole Tura, les représentants des communautés arménienne et azérie déclarent que leurs relations mutuelles et leurs rapports avec la population géorgienne sont excellents. La Géorgie constitue un pays-modèle en ce qui concerne les relations entre les différentes minorités. Les relations intercommunautaires se sont améliorées surtout depuis l'arrivée au pouvoir du Président Chevardnadze.

En réponse à des questions de Mme Squarcialupi, M. Olrich et M. Iguitian, le représentant de la communauté arménienne indique que celle-ci a beaucoup souffert de la guerre entre la Géorgie et l'Abkhazie.

Le représentant de la minorité azérie souhaite que ce conflit trouve rapidement une solution définitive.

Le Président constate qu'en Géorgie, les minorités arménienne et azérie vivent en bonne intelligence. Si l'on doit mesurer le niveau de démocratie d'un pays au traitement des minorités vivant sur son territoire, la Géorgie se distingue par les bonnes conditions de vie des minorités arménienne et azérie.

e) *Rencontre avec la délégation d'invités spéciaux géorgiens*

M. Seitlinger remercie la délégation de son hospitalité et de l'excellente organisation de la réunion. Maintenant que l'examen de la demande d'adhésion de la Géorgie au Conseil de l'Europe est en cours, il convient d'achever l'adaptation de la législation géorgienne aux normes européennes.

M. Atkinson considère que, lors de leur visite en Géorgie en juin prochain, les "éminents juristes" devraient également se rendre en Abkhazie.

Mme Gogoberidze exprime le souhait que leur visite ait lieu aussi tôt que possible.

Mme Squarcialupi souhaiterait que les autorités abkhazes soient informés de cette visite.

Mme Gogoberidze fait observer que cette visite ne devrait pas être utilisée par les autorités abkhazes pour se présenter comme un sujet de droit international.

Mme Durrieu voudrait qu'un message soit adressé aux "éminents juristes" pour qu'ils accélèrent le processus d'examen de l'ordre juridique en vigueur en Géorgie.

La commission marque son accord.

M. Saakashvili se demande si les gouvernements de différents Etats membres ne pourraient pas appuyer cette demande. L'adhésion de la Géorgie au Conseil de l'Europe permettrait de montrer à la population que la voie des réformes suivie par le gouvernement est la bonne. S'agissant de la réforme de la justice, l'avancée essentielle a été la mise en place de la Cour constitutionnelle, qui a déjà pris des décisions démontrant son indépendance.

Par ailleurs, l'institution de la procuratura a été réformée et ce n'est plus elle qui détient la maîtrise de l'ensemble du système judiciaire. A présent, sa mission s'étend à la protection des droits de l'homme. Un nouveau code civil est en cours d'adoption. L'habeas corpus a été incorporé dans le droit pénal. Un moratoire sur la peine de mort est en place depuis deux ans et demi. Le nouveau code pénal codifiera cette pratique. En outre, une législation sur la liberté de la presse est progressivement mise en place, surtout en ce qui concerne les médias électroniques. Quant au statut de l'Abkhazie, il devra être négocié entre les parties concernées. Des élections municipales sont prévues pour l'automne 1997.

En réponse à une question de M. Atkinson, M. Saakashvili indique que le droit de manifestation est inscrit dans la législation, avec un préavis de 24 heures. La liberté syndicale, quant à elle, est progressivement mise en place, ainsi que la lutte contre la corruption. Une commission parlementaire sur la corruption procède à des auditions et des enquêtes.

En réponse à une question de M. Olrich, M. Saakashvili indique que, bien que la constitution contienne plusieurs articles sur l'autonomie locale, le statut de l'Abkhazie devra faire l'objet de dispositions spécifiques.

f) Réunion avec M. Zourab Jvania, Président du Parlement de Géorgie

M. Jvania souhaite la bienvenue à la commission.

Le Président déclare que le bilan de la réunion de la commission en Géorgie est tout à fait positif et satisfaisant. Le déplacement en Abkhazie a été particulièrement instructif et a montré à quel point le climat de confiance entre les autorités de Soukhoumi et de Tbilissi s'est détérioré.

En réponse à des questions de M. Columberg et de Mme Squarcialupi, M. Jvania indique que le problème des institutions financières pyramidales s'est posé en Géorgie il y a quelques années, mais à présent une législation adéquate a été mise en place. Quant à l'intervention des organisations religieuses pour régler le conflit abkhaze, il ne semble pas qu'elles puissent pour le moment atténuer le sentiment de haine qui anime le mouvement séparatiste abkhaze. Ce qu'il faut, c'est une forte pression internationale pour faire imposer la voie du dialogue en vue du retour des réfugiés et des personnes déplacées. Lors de la date anniversaire de la prise de Soukhoumi, le 28 septembre, les autorités abkhazes ont déclaré que rien au monde ne pourrait modifier la nouvelle composition ethnique de la population de la région. Le retour des réfugiés devrait se faire progressivement, surtout dans la région de Gali. Quant aux forces de maintien de la paix, leur principal mandat consiste à faciliter le retour des réfugiés. Ces forces devraient se

déplacer du fleuve Ingouri à la rivière Galidzga qui se situe à 40 km à l'intérieur des terres abkhazes, afin que les réfugiés géorgiens puissent se réinstaller dans cette région.

En réponse à une question de M. Sole Tura, M. Jvania déclare que Tbilissi est prêt à accorder à l'Abkhazie la plus large autonomie possible à l'intérieur de la Géorgie. Le 17 avril 1996, le Parlement géorgien a adopté à l'unanimité une déclaration dans laquelle il propose les conditions de cette autonomie qui engloberait pratiquement tous les domaines, à part, notamment, la défense et les finances. Un certain nombre de garanties institutionnelles ont également été prévues. Le modèle espagnol pourrait certainement servir d'exemple à la Géorgie.

Mme Durrieu fait observer que le conflit abkhaze n'est pas assez connu par l'opinion publique internationale. Quel est le discours que tiennent les autorités de Tbilissi aux réfugiés?

M. Jvania remercie le Conseil de l'Europe pour avoir organisé un débat sur les conflits en Transcaucasie. Ce qu'il faut, c'est accroître la pression internationale sur les autorités séparatistes abkhazes, en laissant planer la menace de traduire leurs responsables devant un tribunal pénal international. Il ne faut pas négliger non plus l'influence exercée sur la Transcaucasie par la Fédération de Russie.

Une fois qu'elle aura retrouvé la paix, la Transcaucasie retrouvera également la prospérité en tant que région de passage entre l'Europe et l'Asie. La Géorgie est appelée à jouer un rôle de stabilisation dans la région.

Le Président remercie le Président Jvania de cet échange de vues. En effet, la commission a pu assister au véritable nettoyage ethnique qui a eu lieu en Abkhazie. Au cours de sa partie de session du 21 au 25 avril prochain, l'Assemblée débattra d'un rapport sur les conflits en Transcaucasie.

g) *Conférence de presse*

Le Président et Mme Gogoberidze participent à une émission télévisée.

7. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

8. PROCHAINES REUNIONS

Les prochaines réunions de la commission se tiendront:

- le lundi 7 avril 1997, à 10 h 00, à Paris;
- pendant la partie de session du 21 au 25 avril 1997, à Strasbourg.

La séance est levée le 26 mars 1997 à 12 h 30.

LISTE DES DECISIONS

La commission des relations avec les pays européens non membres, réunie du 22 au 26 mars 1997 à Tbilissi et Soukhoumi, sous la présidence de M. Seitlinger:

- a examiné un avant-projet de rapport sur les conflits en Transcaucasie, qui sera présenté pendant la partie de session du 21 au 25 avril 1997, et désigné M. Seitlinger comme rapporteur;

- a eu un échange de vues sur un rapport relatif à la Communauté d'Etats Indépendants (rapporteur pour avis: Mme Poptodorova) et la communauté aroumaine (rapporteur pour avis: M. Gabrielescu);

- a eu à Soukhoumi des réunions avec:

. le "Parlement" de l'Abkhazie;
. M. V. Ardzinba, "Président" de l'Abkhazie;

- a eu à Tbilissi des rencontres avec:

. des Ambassadeurs des Etats membres;
. M. F. Bota, chef de l'ONUMIG (Mission des Nations-Unies en Géorgie);
. M. I. Menagarichvili, ministre des Affaires Etrangères de Géorgie;
. M. E. Chevardnadze, Président de la Géorgie;
. MM. Baramidze et Giorgadze, Présidents des groupes parlementaires de l'Union des Citoyens de Géorgie et du Parti populaire (national-démocrate);
. des représentants des minorités arménienne et azerbaïdjanaise;
. la délégation d'invités spéciaux géorgiens;
. M. Z. Jvania, Président du Parlement de Géorgie;

- a décidé de tenir ses prochaines réunions:

. le lundi 7 avril 1997, à 10 h 00, à Paris;
. pendant la partie de session du 21 au 25 avril 1997, à Strasbourg.